



laineyves@gmail.com

## Contribution d'Yves LAINE

*Yves Lainé est président-fondateur du Mouvement européen "B5", créé en avril 1974, auquel succédèrent le Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne (CUAB) et Bretagne Réunie. Il est Chancelier de l'ordre de l'Hermine et membre de l'Institut culturel de Bretagne*

### Réforme territoriale – Autour d'un nom et rien d'autre

La réforme des collectivités territoriales a été lancée par le Gouvernement de Manuel Valls avec la précipitation que l'on sait. Si cette urgence peut être dommageable à la définition de certaines entités, ce n'est pas le cas de la Bretagne. J'affirme, pour avoir suivi ce dossier de très près depuis 15 ans, que l'opinion majoritaire y est devenue très claire à ce sujet. Certaines interprétations de sondages ont parfois permis à certains de tirer des conclusions différentes. Mais tout dépend de la question posée. Quand, par exemple, on demande aux gens s'ils se plaisent dans leur Région sans la nommer, il est malhonnête d'en tirer des conclusions d'adhésion à un périmètre quelconque.

Notre Pays, royaume puis duché pendant six siècles (937-1542), puis province française pendant 250 ans (1542-1790), fut — comme toutes les autres, et pendant 150 ans —, nié en tant qu'unité administrative. Par la Révolution, par le biais de la départementalisation. En 1941, par le décret Pétain/ Darlan, il ressurgit comme "Région" et démembré. On lui retira la Loire-Atlantique, accolant celle-ci à une "Région de la Loire" sans réalité historique ou humaine compatible.

En 1969, une analyse de la question fut diligentée par le Général de Gaulle, la seule vraiment sérieuse sur ce sujet de la décentralisation. La question de la Bretagne était notée dans l'analyse des réponses. Le référendum qui suivit fut un échec pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la question.

En 1982, la loi Defferre, recréant des Collectivités Territoriales, confirmait le découpage inique et absurde. Aucune analyse de la pertinence territoriale ne fut alors soulevée. La population de la "Bretagne" officielle comme celle de la Loire Atlantique s'opposèrent vivement à ce diktat. Depuis 1976, des manifestations, continues, mobilisant des dizaines de milliers de personnes, ont pourtant montré que la dynamique de résistance ne s'est jamais tarie et de très nombreux sondages situent plus des 2/3 des Bretons des cinq départements en attente d'une réunification. Entre-temps, l'analyse, sentimentale au départ, gagnait en profondeur et l'on découvrait les bénéfices économiques d'une solidarité régionale éprouvée.

Au cours des élections européennes de 2014, les principaux partis se réclamant clairement de la réunification de la Bretagne (PB, UDB, EELV) recueillirent 400 000 voix dans l'Ouest, bien que l'enjeu européen fût, bien sûr, différent.

Deux volontés du pouvoir central se sont récemment exprimées pour lancer un "acte III" de la décentralisation française compatible avec les évolutions européennes. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy d'abord, mais la loi "UMP" votée fut annulée par son successeur François Hollande. Celle qui est en passe de la remplacer a, dit-on, pour ambition de réduire l'épaisseur du "mille-feuille", d'orienter les compétences, de faire des économies d'échelle tout en autorisant l'expression de dynamismes régionaux.

La population française ne devrait, semble-t-il, être consultée, ni sur les périmètres ni sur les pouvoirs et attributions des Régions et il semble bien que, dans un premier temps, seules les fusions de Régions seraient autorisées, en clair une union Pays de Loire/Bretagne dont certains maires de grandes villes se sont déjà fait les avocats, ou encore une union avec le Poitou /Charentes et le Centre, ou même, pourquoi pas les trois ou quatre ensemble.

L'histoire nous apprend que le périmètre de la Bretagne même s'il n'a pas changé depuis le traité d'union avec la France (1532), a plus d'une fois débordé de celui qui correspond aux cinq départements actuellement reconnus par ses habitants. A son apogée, le Royaume de Bretagne de Salomon (+874) englobait le Cotentin, une partie de la Mayenne ainsi qu'Angers. Ce territoire fut reconnu par Charles le Chauve. Mais, après les invasions normandes, le domaine ducal se réduisit à ses limites actuelles.

Evidemment, certains pourraient imaginer une Bretagne s'agrandissant au territoire actuel de Bretagne + Pays de la Loire, soit 74 % de territoire et 50 % de population en plus. 7 millions de Bretons ! Une aubaine ???

Plus que de l'imagination, ceci un rêve absolument hors de portée. Les mentalités sont trop différentes. On comprend que Jean-Yves Le Drian puisse parler de "dilution". D'abord parce que ceux qui se reconnaissent Bretons dans cet ensemble ne sont que 4,6 millions et les autres, Vendéens, Angevins, Mayennais, Percherons, n'ont pas forcément envie de s'allier sous cette bannière-là. Ensuite, parce que dans la région "tronquée" actuelle, Jean-Yves Le Drian et Pierrick Massiot en tête, on a compris le dommage qu'une trop grande dilution entraînerait. Toute la Bretagne pèsera de son poids pour annuler une telle dérive.

Dans le cas d'une réunion de 9 départements qui s'appellerait "Bretagne", nous aurons donc troqué un mécontentement contre plusieurs autres... en pire : Ce sont au moins trois Départements qui, dès lors n'auront de cesse de quitter un ensemble hétérogène jugé "trop" breton. Dans le cas d'un même périmètre qui s'appellerait Loire-Bretagne, comme le proposait Olivier Guichard, les "Bretons" lui reprocheront de ne pas l'être assez. Ils ne pardonneront pas que le nom de leur pays, la Bretagne, se soit effacé, ou comme le suggèrent certains, disparaisse.

On voit bien que la seule solution compatible avec la démocratie est que, pour le moins dans un premier temps, le périmètre historique de la Bretagne soit restitué et la qualité de Bretons rendue à ceux qui se battent pour leur réunification. Au besoin, un référendum aura la légitimité pour effacer 70 ans d'iniquité.

Toutes les scissions territoriales finissent un jour par être abolies. L'Allemagne, le Vietnam... Qui peut douter que Chypre, l'Irlande et la Corée ne suivront pas la même voie ?

Mais, comme il est souvent remarqué, la Bretagne, n'est pas refermée sur elle-même. Si la loi permet aux Départements adjacents de la Bretagne de voir en elle la région de son choix, pourquoi l'élargissement serait-il impossible ? Mais il s'agira alors d'une démarche délibérée et consciente de leur part de rejoindre une région appelée Bretagne. Dans un deuxième temps.

Dans un autre texte, j'ai défendu la thèse que le Génie régional, plus que des arguments comptables contestables, justifie l'instauration en Europe d'unités régionales fortes, et que la Bretagne, du fait même de sa conscience collective rémanente, peut jouer un rôle exemplaire dans une reconstruction française indispensable à la construction européenne.